



**COLLECTIVITE DE SAINT MARTIN
CAISSE TERRITORIALE DES ŒUVRES SCOLAIRES**

**RAPPORT
D'ACTIVITES
2015**

La Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires est un établissement public autonome.

Ses activités se déclinent ainsi que suit :

- A- la production de repas
- B- l'organisation du péri et extra-scolaire
- C- les inscriptions et l'encaissement des recettes (tickets repas)
- D- L'organisation et le suivi des restaurants satellites
- E- Le suivi administratif (ressources humaines)

A- LA PRODUCTION DE REPAS

La cuisine centrale, sise à Grand case, a fabriqué en moyenne 4390 repas par jour

L'équipe est composée de 3 magasiniers, 12 personnels affectés à la production, à la plonge, à l'allotissement.

Années	2012	2013	2014	2015
Nb Restaurants	17	17	17	17
Repas/année	513 271	547 103	557 330	605878
maternelles	152 202	142 761	132 204	146 298
primaires	265 274	279 244	283 971	323 353
collèges	44 851	56 296	62 038	59370
Lycée poly	3124	5048	11 187	12296
personnel	29 400	29 861	38 517	40 452
enseignants	3006	3925	3321	2323
Centres de loisirs		7184	7248	7799
primaires privés	3474	6447	8038	8577
lycée privé	1140	2031	1641	7819
garderies privées	5699	5730	6161	5390
association	5101	7190	3395	
Divers		1386		1500
Nbre jours restaur	144	137	137	138
Repas/jour	3591	3930	4043	4390
maternelles	1 057	1042	965	1060
primaires	1 842	2038	2073	2343
collèges	311	410	453	430
lycée polyvalent	47	37	82	89
personnel	204	218	281	293

enseignants	21	33	24	17
lycée privé	17	14	12	15
association	31	30	30	
primaire privé	24	44	59	120
garderie privée	37	30	31	31

Notre cuisine ayant obtenu l'année dernière l'agrément communauté, tous nos produits proviennent de fournisseurs agréés, nous garantissant ainsi la traçabilité de tous les produits entrant dans la composition des repas.

Pour rappel, s'agissant de restauration collective à caractère social, toutes les denrées animales ou comportant des denrées animales doivent être agréées union européenne.

Nous nous efforçons de concilier équilibre alimentaire avec le goût des enfants, en respectant leurs traditions culinaires.

La plus grande rigueur est de mise aussi bien dans le respect des horaires que dans le soin apporté à la confection des plats, la moindre erreur peut être lourde de conséquence.

L'hygiène et la sécurité alimentaire sont les maîtres mots de l'outil de production

Des sensibilisations à l'importance d'un bon petit déjeuner ont été organisées, comme l'an passé à l'école Jérôme Beaupère, conjointement avec l'ARS (agence régionale pour la santé).

Notre rôle ne s'arrête donc à la production de repas, mais nous avons le devoir de lutter contre l'obésité, fléau du xx1 siècle et engendrant de nombreuses maladies, ainsi que d'autres troubles physiques liés à une mauvaise alimentation (diabète....)

C'est donc à travers l'équilibre alimentaire proposé, doublé d'une sensibilisation auprès des plus jeunes que l'on pourra apporter notre contribution à ce combat.

Le personnel de production a reçu une formation en interne, obligatoire annuellement par ailleurs, concernant la maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire

La responsabilité de la CTOS dans ce domaine, n'est pas un vain mot, tous les jours, nous devons être vigilants.

B-L'ORGANISATION DES ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES 2015

Au regard des besoins identifiés des familles, des avis des conseils des écoles, et du nombre d'enfants potentiellement concernés, en concertation avec l'IEN la mise en œuvre du PEDT a été co construite tant en interne qu'en externe dès son lancement. Les activités sont inscrites en prolongation des temps scolaires.

Depuis le 4 janvier 2015, afin d'améliorer la politique en direction des élèves, et de répondre à une demande des parents un service d'accueil matinal est proposé du lundi au vendredi de 7h00 à 7h50 avant la prise en charge des enfants par les enseignants. Des activités sont proposées ainsi que la possibilité de prendre un petit déjeuner. Neuf écoles ont été concernées sans coût supplémentaire pour les enfants déjà inscrits aux activités périscolaires ne souhaitant pas prendre un petit déjeuner.

Un allongement du temps est en place depuis la rentrée septembre 2015, soit 2h00 en après-classe au lieu de 1h00. Ce qui permet d'avoir un temps d'activités de qualité en articulation avec les projets des écoles.

Pour pallier au bruit dans les réfectoires et à l'inconfort occasionné lors des repas, des feux de contrôle du niveau sonore (original, pratique et ludique) ont été installés dans les 16 écoles.

Deux ans après le lancement de ce projet innovant et novateur, le bilan permet de mettre en exergue les points suivants :

- La signature du Projet Educatif Territorial (PEDT) et l'arrêté préfectoral qui engagent les différentes parties pour trois ans.
- Un accompagnement du public qui s'est fait sur plusieurs mois afin de le sensibiliser aux enjeux de la réforme scolaire et de la plus-value des Temps d'Activités Périscolaires (TAP);
- Un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire concerné par le sujet, et élargi aux acteurs institutionnels (DJSCS, CAF);
- Une mobilisation de plusieurs services afin de mutualiser nos moyens pour la réussite de ce projet
- La mise en place de conventions de partenariat avec de nombreuses associations, dont la dernière en date signée le 02 décembre 2015 avec l'association Festivités Carnavalesques de Saint-Martin (FCDSM) dans le cadre des animations carnavalesques 2016 au bénéfice des élections de « Miss pit-chounette » et de « Miss mini reine », et d'outils de suivi des activités ;
- La structuration d'un service public complémentaire aux activités pédagogiques et éducatives.

En effet, dès le début de la mandature de l'équipe en place, les orientations ont été posées autour de l'éducation. En s'inscrivant dans la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013, la collectivité avait confirmé ses choix politiques.

C'est pourquoi, les axes du PEDT visent à promouvoir des disciplines sportives, la culture, l'éveil aux langues, le développement durable et les actions citoyennes.

Il était important d'agir en faveur de la réduction des inégalités sociales, en offrant une accessibilité pour tous à des activités variées et de qualité.

1- Les contraintes et les difficultés :

Les principales contraintes ont été identifiées, toutefois, nous avons souhaité en faire des atouts :

- Le redéploiement du personnel en interne : a permis la prise en considération des demandes de mobilité et de formation, en valorisant des compétences et des savoirs faire;
- La contrainte de recrutements de personnel de renfort : inscrire ces nouveaux agents vers des formations qualifiantes et des diplômes ont été des objectifs opérationnels;
- Le coût élevé de ce dispositif : atténué par des aides de l'Etat, de la CAF et de la DAC;
- L'énergie mobilisée par tous les acteurs concernés : a permis de développer une solidarité, un travail d'équipe transversal et une mutualisation des moyens.

2- Les facteurs de réussite :

- Une volonté politique, hiérarchique et partenariale;
- Une implication des responsables de services de la collectivité et de la CTOS;
- Une logistique territoriale existante et en cours de rénovation : équipements sportifs et culturels...
- Une transparence des actions entreprises, dans les communications à tous les échelons ;
- Une démarche en collaboration avec le principal partenaire : l'éducation nationale (lien avec chaque projet d'école);
- Une complémentarité dans les apports respectifs;
- Des ressources humaines : personnel qualifié, volontaire et impliqué.
- Un tissu associatif volontaire

3- Conclusion et perspectives

Nous avons pu expérimenter des méthodes, mobiliser des équipes, créer une synergie autour d'un objectif commun. Il se poursuit avec autant de dynamisme et des échanges réguliers. La satisfaction des enfants est réelle : le taux de fréquentation est stable, de nombreux projets innovants enrichissent leur quotidien.

Ce constat permet de dire que ce projet a abouti grâce à une concertation élargie et soutenue. Nos pratiques d'intervention avec nos différents partenaires ont facilitées cette mise en œuvre. Se connaître et définir ensemble des objectifs permettent de donner du sens à l'action, une cohérence, une visibilité et une pérennité.

La création d'un service, l'arrivée d'un nouveau métier et la coordination des équipes au sein des écoles a été un challenge mais une réussite. Cette démarche est toujours accompagnée.

La réussite globale à long terme de ce dispositif dépend de l'implication de tous les acteurs éducatifs et d'une prise de conscience générale des besoins physiques et psychologiques de l'enfant afin de favoriser son intégration et son ascension sociale.

4- Les statistiques des activités péri et extrascolaires

La mise en œuvre par la Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires (CTOS) des activités périscolaire depuis la réforme concerne toutes les écoles publiques du territoire.

4 203 enfants ont bénéficié d'un accueil durant l'interclasse, 1 518 durant l'après-classe et 103 durant l'accueil du matin.

Six accueils extrascolaires ont été régulièrement ouverts par bassin durant les vacances scolaires (Toussaint, Pâques et juillet) afin de proposer diverses activités ludiques. 817 enfants ont été accueillis.

Etablissements	Nombres d'inscrits						Nombres d'élèves scolarisés
	Accueil du matin	Taux de fréquentat°	Interclasse	Taux de fréquentat°	Après-Classe	Taux de fréquentat°	
Maternelles							
Elian CLARKE			213	89.87	41	17.30	237
Evelina Halley	10	3.29	290	95.39	142	46.71	304
Ghislaine ROGERS			192	95.52	104	51.74	201
Jean ANSELME			138	81.66	52	30.77	169
Jérôme BEAUPERE			219	93.59	68	29.06	234
Siméone TROTT			324	91.01	111	31.18	356
Elémentaires et Primaires							
Aline HANSON	37	8.60	281	65.35	95	22.09	430
Clair ST-MAXIMIN	18	4.35	278	67.15	81	19.57	414
Elie GIBS	17	4.58	306	82.48	107	28.84	371
Emile CHOISY			248	73.81	74	22.02	336
Emile LARMONIE	10	3.83	238	91.19	174	66.67	261
Hervé WILLIAMS			273	76.04	116	32.31	359
Marie-Amélie LEYDET			308	70.64	124	28.44	436
Marie-Antoinette RICHARDS			169	90.37	85	45.45	187
Nina DUVERLY	11	3.27	238	70.83	72	21.43	336
Omer ARRONDELL			244	68.16	72	20.11	358
TOTAUX	103	2.06	4 203	84.24	1 518	30.43	4 989

5- Les horaires du périscolaire

2014-2015			
Temps	Horaire		Jours
Interclasse	11h30-12h50	Soit 5h00 hebdomadaire 1h40 / jour	lundi mardi jeudi vendredi
Après-classe	10h00-11h00	Soit 1h00 hebdomadaire 1h00 / jour	mercredi
	15h00-16h00	Soit 4h00 hebdomadaire 1h00 / jour	lundi mardi jeudi vendredi
Total : 10h00 par semaine 2h40 par jour (lundi, mardi, jeudi, vendredi) 1h00 (mercredi)			
2015-2016			
Temps	Horaire		Jours
Accueil du matin	7h00-7h50	Soit 4h10 hebdomadaire 50mn / jour	lundi mardi mercredi jeudi vendredi
Interclasse	11h30-13h05	Soit 6h20 hebdomadaire 1h35 / jour	lundi mardi jeudi vendredi
Après-classe	15h00-17h00	Soit 8h00 hebdomadaire 2h00 / jour	lundi mardi jeudi vendredi
Total 10h20 par semaine 4h25 par jour (lundi, mardi, jeudi, vendredi) 50 minutes (mercredi)			

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

INTITULÉS :

1. Initiation aux nouvelles technologies	6. Etudes Surveillées
2. Activités physiques et sportives	7. Jeux divers
3. Activités de lecture et culturelle en BCD	8. Musique et chant
4. Activités manuelles et artistiques	9. Jeux de société
5. Audio visuel Multimédia	10. Danse
	11. Activités autour de l'alimentation

Ecoles \ Actions	Fiche Action 1	Fiche Action 2	Fiche Action 3	Fiche Action 4	Fiche Action 5	Fiche Action 6	Fiche Action 7	Fiche Action 8	Fiche Action 9	Fiche Action 10	Fiche Action 11	Observations
1. Jérôme BEUPERE												
2. Siméone TROTT												
3. Evelina HALLEY												
4. Gislaine ROGERS												
5. Eliane CLARKE												
6. Jean ANSELME												
7. Marie-Antoinette RICHARDS												
8. Emile LARMONIE												
9. Nina DUVERLY												
10. Emile CHOISY												
11. Aline HANSON												
12. Marie-Amélie LEYDET												
13. Hervé WILLIAMS												
14. Elie GIBS												
15. Omer ARRONDELL												
16. Clair SAINT-MAXIMIN												
ECOLES CONCERNEES	5	16	16	16	6	4	15	16	10	16	16	

C - LES INSCRIPTIONS ET L'ENCAISSEMENT DES RECETTES (TICKETS REPAS)

1- Les inscriptions à la restauration scolaire

Le service des inscriptions se charge des inscriptions à la restauration scolaire et aux activités péri et extrascolaires.

En 2015, les inscriptions à la restauration scolaire étaient réparties comme suit :

Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	Collège III du Quartier d'Orléans
1447	2521	120

2- L'encaissement des recettes des régies

Les 4 régies de recettes de la CTOS : Sandy Ground, Marigot, Grand Case et Quartier d'Orléans ont pour missions la vente des tickets de cantine, l'encaissement des frais d'inscription à la restauration scolaire et depuis la rentrée 2013-2014 celui des activités péri et extra-scolaires.

Le tableau suivant retrace le montant des fonds versés pour chaque activité en 2015.

Versements effectués par les régisseurs	Frais d'inscription à la restauration scolaire	Fonds versés pour les activités péri et extrascolaires
1 377 388 €	20 410 €	37 480,00 €

D – L'ORGANISATION ET LE SUIVI DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Le suivi des restaurants est assuré par le coordinateur des restaurants.

17 réfectoires répartis sur tout le territoire, plus trois collèges et un lycée.

Cette année, suite à l'étude portant sur la rénovation des restaurants scolaires, 3 sur les 17 ont été réhabilités (fonds CEDEV et collectivité): les maternelles Ghyslaine Rogers et Eliane Clarke et la primaire Omer Arrondell.

Ces travaux de rénovation apportent une amélioration considérable des conditions de travail des agents ainsi que des conditions d'accueil des enfants, mais l'enjeu primordial est la mise aux normes :

-marche en avant respectée

-séparation des zones propres/sales

-vestiaires et sanitaires installés femmes et hommes avec des lave mains a commandes non manuelles

-entrée des denrées différentes de l'entrée du personnel

-installation de machine à laver permettant une bonne désinfection des plats, couverts...

Les toxico-infections alimentaires collectives (TIAC) entraînent en cas de défaut du respect de la législation en vigueur en matière de sécurité alimentaire des poursuites pénales.

Ces travaux sont donc d'une importance capitale.

E- LE SUIVI ADMINSTRATIF

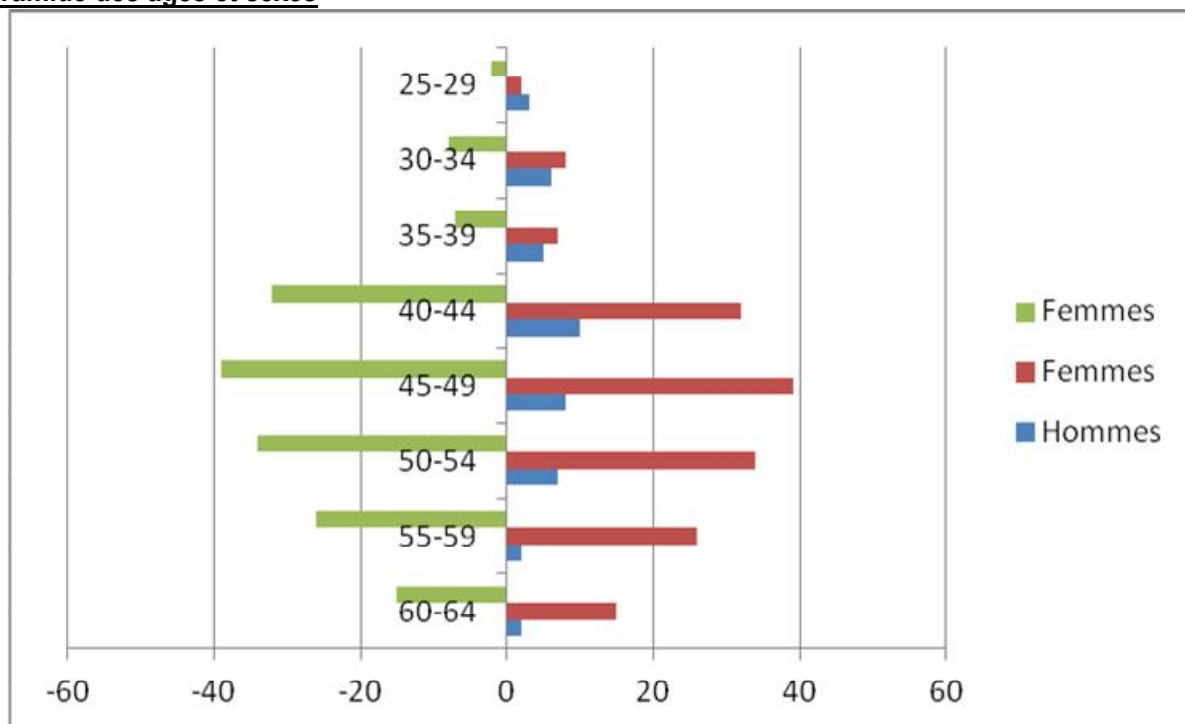
Service des ressources humaines

La CTOS emploie actuellement 206 agents titulaires et 48 contractuels.

Répartition par tranche d'âge et sexe

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Total
60-64	2	15	17
55-59	2	26	28
50-54	7	34	41
45-49	8	39	47
40-44	10	32	42
35-39	5	7	12
30-34	6	8	14
25-29	3	2	5
Total	43	163	206

Pyramide des âges et sexes



1) L'évolution de carrière

Lors de la CAP du 24 juin 2014 les dossiers de 2012 et 2013 ont été traités, les demandes d'avancement de grade ont été traitées conformément à la réglementation.

Le tableau des effectifs a été modifié en CT du 6 avril 2016 afin de pouvoir appliquer le taux de 100% promouvable pour les dossiers 2014 et 2015 qui passeront dans la prochaine CAP.

2) L'harmonisation des quotas d'horaires

- a) Les horaires de travail des agents administratifs à la Cuisine Centrale et aux bureaux annexes à Marigot ont été harmonisés suite au CT du 6 janvier 2016.
- b) Horaires de travail des agents de restauration et de nettoyage :
- 35 heures pour les agents titulaires
 - 26 heures pour les agents de remplacement (qu'ils aient des salles de classe à nettoyer ou pas)
- c) Les horaires de travail pour les agents d'animation :
- Depuis la mise en place du service périscolaire en 2013, la CTOS propose des activités périscolaires sur 3 temps :
- L'accueil périscolaire du matin de 7 heures à 8 heures (sur 8 sites)
 - La pause méridienne de 11h30 à 13h05
 - L'après classe de 15 heures à 17 heures

Suite à cette mise en place, plusieurs temps de travail se dessinent :

- Agents présents avant 2013 à 35 heures :
 - travaillant sur les 3 temps
 - travaillant sur les 2 temps
- Agents présents depuis 2013
 - 31 heures : responsables d'accueil sur les 3 temps
 - 26 heures : responsables d'accueil sur les 2 temps
 - 23 heures : agent d'animation périscolaire sur les 3 temps
 - 18 heures : agent d'animation périscolaire sur les 2 temps.

3) Notation et entretien professionnel

L'ensemble des supérieurs hiérarchiques directs (SHD) a été identifié pour chaque service, lors de la notation de 2013 et a effectué les entretiens des agents sous leur responsabilité afin de les initier à l'entretien professionnel.

Avec la formation des évaluateurs et évalués, les SHD ont pu faire l'entretien professionnel des agents pour l'exercice 2014 et 2015 selon la réglementation.

4) Plan de Formation

Celui-ci est en cours suite à la rédaction des projets de direction et de service mais également suite au recueil des besoins de formation tiré des entretiens professionnels.

5) Action sociale

La CTOS a inscrit sur le budget un montant destiné à l'action sociale.

Elle s'est affiliée au CNAS au 1^{er} janvier 2014, le tableau suivant retrace le bilan des prestations versées :

BILAN 2014

Type d'aide	Nombre	Montant
CATASTROPHE NATUR. OUTRE-MER	1	840 €
DECES	1	610 €
DEPART A LA RETRAITE	1	420 €
MARIAGE-PACS	1	230 €
NAISSANCE-ADOPTION-RECONNAISSANCE	2	440 €
NOEL ENFANT OUTRE-MER	115	3 450 €
RENTREE SCOLAIRE - DE 11-18 ans	51	6 845 €
SECOURS EXCEPTIONNEL OUTRE-MER	2	970 €
TOTAL AIDES	174	13 805 €

BILAN 2015

Type d'aide	Nombre	Montant
ACCUEIL DE LOISIRS	2	110 €
BILLETS D'AVION OUTRE-MER	21	2 504 €
DECES AGENT	1	1 000 €
ENFANT HANDICAPE TH 50-79	1	230 €
ENFANT HANDICAPE TH 80	2	1 200 €
MARIAGE-PACS	3	690 €
NAISSANCE-ADOPTION-RECONNAISSANCE	8	1 760 €
NOEL ENFANT OUTRE-MER	106	3 180 €
PLUS SOLIDARITE OUTRE MER	2	440 €
RENTREE SCOLAIRE - DE 11-18 ans	151	28 117 €
SECOURS EXCEPTIONNEL OUTRE-MER	5	2 510 €
TOTAL AIDES	302	41 741 €
PRETS CNAS		
	Nombre	Montant
11A-MOTO	1	4 000 €
TOTAL PRETS	1	4 000 €
PRETS SOUS-TRAITES		
	Nombre	Montant
01B-AMELIORATION HABITAT	1	5 000 €

TOTAL PRETS SOUS-TRAITES	1	5 000 €
Total des prestations versées directement		45 636 €

6) Emplois précaires

Afin d'assurer la continuité de service (remplacement d'agents indisponibles, ouverture de service supplémentaire, augmentation de l'effectif des enfants inscrits à la restauration scolaire et au périscolaire) et garantir la sécurité des enfants, la CTOS était dans l'obligation de faire appel à des contractuels.

Depuis la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires, l'Etat a mis en place un fonds de soutien afin d'aider les Collectivités dans l'application de cette réglementation.

Depuis 2013, la CTOS est passée de 23 à 53 contractuels, et depuis 2007 la subvention de la COM est gelée sur 8 millions pour le fonctionnement plus précisément la rémunération des agents.

En conséquence,

- 10 agents ont été titularisés en 2014
- 16 agents ont été mis en stage en 2015, en vue de leur titularisation en 2016
- Suite à la CAP pour les exercices 2012 et 2013 : plusieurs avancements de grades, et avancement à l'ancienneté minimum ont été effectués.